



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 30 OCTOBRE 2018**



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL GENERAL DU

30 OCTOBRE 2018

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Muriel Besson Gumy.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

La Présidente demande aux conseillers généraux de transmettre rapidement toutes leurs interventions par écrit à Mme Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Mme la Présidente excuse l'absence de M. David Erard, du groupe PDC-Belfaux Futuro, conseiller général. M. Aurèle Schaller du groupe PS-PCS Ouverture arrivera avec un léger retard.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 31 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève dès lors à 16.

M. Schaller étant arrivé à 19h45, 32 membres sont présents dès le point 3 de l'ordre du jour. Dès cet instant la majorité absolue s'élève à 17.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Mme la Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 31 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 9 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 30 octobre 2018, à 19h30,
à la salle communale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 mai 2018
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux de l'assemblée constitutive
4. Construction du bâtiment de la Petite Enfance (*message no 64*)
 - a) Demande du crédit de construction
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
5. Construction d'un trottoir et d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines (*message no 65*)
 - a) Demande du crédit complémentaire
 - b) Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
6. Décompte final du crédit accordé pour l'équipement des salles de classe en beamers (*message no 66*)
7. Approbation du nouveau règlement et tarifs du cimetière et de la chapelle mortuaire (*message no 67*)
8. Approbation du nouveau règlement communal de l'Accueil Extrascolaire (AES) (*message no 68*)
9. Propositions
10. Questions
11. Divers

Un apéritif sera offert à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Muriel Besson Gummy



La Secrétaire

Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 mai 2018

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 mai 2018 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 mai 2018 est approuvé à l'unanimité par 31 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

Le bureau n'a pas d'information à donner.

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique, informe que l'administration communale a vécu quelques mutations au sein de son personnel depuis la période estivale :

- Conformément à la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire, les communes ont l'obligation de mettre à disposition le personnel administratif nécessaire au bon fonctionnement des établissements scolaires. Par conséquent, le Conseil communal a engagé Mme Clémentine Rime Genoud pour un taux d'occupation de 30%. Mme Rime Genoud a commencé son activité au 1^{er} juin et a son bureau sur le lieu de l'école. Elle travaille sous la direction de M. Stéphane Sugnaux, Responsable d'Etablissement.
- Mme Julie Chaney, première apprentie en tant qu'employée de commerce en administration publique, a terminé son « pensum » dans notre commune à la fin du mois de juillet. Comme elle a été astreinte à effectuer une 4^{ème} année, elle s'est orientée vers une autre commune formatrice, en l'occurrence la commune de Grolley, jugeant que ce changement ouvrirait son champ d'actions et d'expériences.
- Dès le 15 août, une nouvelle apprentie a été engagée au service de l'administration. Il s'agit de Mme Allison Bapst. Native de Belfaux et âgée de 22 ans, Allison est la fille de Charles et Réjane Bapst. Elle a choisi de faire son cursus en tant qu'employée de commerce dans la fonction publique, profil maturité.
- Le contexte technique communal devenant de plus en plus complexe et conséquent, le Conseil communal, après avoir bien analysé la situation, a décidé de s'adjoindre les services d'un responsable technique à 100%. Pour ce faire, il a engagé M. Bertrand Guillaume, ingénieur. M. Guillaume est né en 1971, il habite à Onnens et est père de 2 enfants. Il a commencé son activité au sein de notre commune le 1^{er} octobre 2018.

Mme Rose-Marie Probst souhaite, au nom du Conseil communal, plein succès à toutes ces personnes dans l'accomplissement de leurs tâches au sein de la commune de Belfaux.

PETITE ENFANCE

Mme **Chantal Barras** informe que lors de l'Assemblée des délégués de la crèche Barbotine qui s'est tenue le 20 septembre dernier, la Directrice, Mme Brigitte Roetlisberger, a annoncé sa démission pour 2019.

Le comité va désormais mettre le poste au concours pour engager une nouvelle Directrice qui saura maintenir le très bon niveau d'accueil qu'offre la structure actuelle.

CULTURE

Mme **Chantal Barras** invite les membres du Conseil général à participer aux prochaines manifestations de la commission culturelle et d'animation et de s'inscrire pour animer une « fenêtre » du calendrier de l'Avent. Elle précise que la fête de la Saint-Nicolas marquera l'ouverture de la première fenêtre, le samedi 1^{er} décembre 2018.

COMMISSION D'INTEGRATION

Mme **Mary-Lise Bapst** informe qu'une commission d'intégration a été constituée à Belfaux et qu'elle en assume la présidence. Elle est composée de 5 membres.

Elle a le plaisir de convier les membres du Conseil général au premier évènement organisé par cette commission, à savoir, le « Goûter multiculturel » avec animation musicale et groupe de danse. Cette manifestation aura lieu le 11 novembre, de 15h à 18h, à la salle communale.

VALTRALOC

M. **Gabriel Litzistorf** informe que le nouvel aménagement de la route du centre du village / giratoire d'Autafond est entièrement terminé. La pose du tapis phono-absorbant a été effectuée le 30 septembre. L'élargissement des trottoirs avec bandes cyclables a été réalisé. Les anciens luminaires ont été remplacés par des LED, ce qui permet une grande économie d'énergie.

De plus, différents travaux ont été effectués, à savoir :

- l'adduction d'eau – bouclage du réseau
- la défense incendie (une subvention cantonale nous sera versée prochainement)
- la mise en séparatif eaux usées / eaux claires.

Il informe également que le changement de conduites a permis à certains bordiers de profiter des synergies pour améliorer leur place privée, ceci à leurs frais.

LES VERCHIERES

M. **Gabriel Litzistorf** informe que ce printemps, la société Sinef a mis à l'enquête l'extension de son réseau afin de desservir le gaz dans le secteur des Verchières. Lors de ces travaux, la commune en a profité pour effectuer la pose de canalisations pour la mise en séparatif d'une partie de ce quartier, afin de résoudre les soucis récurrents d'inondation d'une habitation située en contrebas et de réduire le traitement des eaux à la STEP.

LA ROSIERE – MISE EN SEPARATIF

M. **Gabriel Litzistorf** informe que, suite à l'acceptation du crédit par le Conseil général en fin d'année 2016, les conventions de passage ont été signées. Les travaux ont débuté au printemps 2018 par la pose du collecteur dans le terrain naturel à ciel ouvert et par un forage dirigé sur les parties habitées.

Depuis le mois de juin à ce jour, 5 propriétaires se sont raccordés à ce réseau. Le dernier propriétaire a un délai à la fin de l'année pour la réalisation.

ROUTES ET CHEMINS AF

Au mois de janvier 2015 la commune de Belfaux, avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs, les Services de la Confédération et de l'Etat, a procédé à une expertise sur l'état des routes et des chemins de la commune pour l'obtention des subventions.

Durant l'année 2016, le bureau d'ingénieurs a transmis à la commune un devis de réfection. Une demande de crédit a été soumise au Conseil général et a été acceptée à la fin de l'année 2016.

En fin d'année 2017, la commune a reçu la confirmation de l'obtention des subventions. Les travaux ont débuté au mois d'août 2018.

A ce jour l'ensemble des travaux sont terminés à satisfaction des usagers.

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL - PAL

M. **Velko Stockel** informe que le PAL a été mis à l'enquête publique du 21 septembre au 21 octobre 2018. Durant cette période, 3 séances d'informations destinées à la population ont été organisées à l'administration communale les 1^{er}, 10 et 16 octobre en présence de représentants communaux, d'ingénieurs du Bureau d'urbanisme en charge du dossier et de la Commission d'aménagement.

M. Velko Stockel précise que le PAL est sorti d'enquête et que cette période de consultation publique n'a donné lieu qu'à très peu d'oppositions au Plan d'Affectation des Zones et à quelques remarques au Plan Directeur Communal. Dès lors, la prochaine séance de la Commission d'Aménagement, qui aura lieu le 13 novembre prochain avec le Bureau d'urbanisme, aura pour but de faire le point sur toutes ces oppositions et remarques et de définir la suite de la procédure et tout particulièrement du traitement des oppositions et remarques.

CABINET MEDICAL

M. **Velko Stockel** informe que le groupe de travail pour l'installation d'un cabinet médical à Belfaux, mis en place suite à une proposition déposée au Conseil général, a siégé à plusieurs reprises. Le groupe de travail a dès lors eu l'opportunité de discuter d'un futur projet de cabinet médical pour 2 à 3 médecins avec les représentants des TPF. Le cabinet pourrait voir le jour dans les locaux de l'ancienne gare TPF. Des discussions sont en cours, le Conseil communal soutient ce projet et le groupe de travail met tout en œuvre pour sa concrétisation.

La Présidente salue l'arrivée de M. Aurèle Schaller. Dès lors, 32 membres du Conseil général siègent à cette séance et la majorité absolue passe à 17.

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux de l'assemblée constitutive

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« La troisième Assemblée constitutive s'est tenue à Avry le 26 septembre dernier. Les principaux thèmes étaient le calendrier des travaux pour l'année 2019 ainsi que le prochain budget. La prochaine Assemblée aura lieu le 5 décembre, à 19h30, à Granges-Paccot. Lors de cette assemblée, les Présidents des différents groupes de travail présenteront leur compte-rendu.

Selon le calendrier prévu, la validation des groupes de travail quant au concept de fusion devrait se faire à l'Assemblée constitutive d'avril 2019. Il y aura ensuite une consultation publique en mai et mi-juin. La finalisation du rapport de Fusion est prévue pour fin août, pour validation par l'Assemblée de septembre. Des soirées d'information sont prévues dans les différentes communes en septembre et octobre et un vote consultatif est agendé au 24 novembre 2019.

L'année 2020 sera occupée à adapter le concept de Fusion et/ou son périmètre, à rédiger le projet de convention de Fusion et le vote sur la Convention de Fusion est prévu pour le 29 novembre 2020.

Le Conseil communal invite la population belfagienne à participer à une discussion sur le thème de la fusion le jeudi 22 novembre 2018, à 19h30. Venez nombreux nous transmettre vos idées, vos craintes, vos envies sur ce thème ».

La Présidente remercie Mme Muriel Frésard et clôt la discussion.

4. Construction du bâtiment de la Petite Enfance

La Présidente donne la parole à M. **Marc Lüthi**, Vice-syndic, en charge des constructions, des bâtiments publics et scolaires.

« Pour commencer, je tiens à rendre hommage aux membres de la Commission de bâtisse, dite Cobra, qui ont œuvré de longues années à l'étude de ce projet. Merci à mes collègues du Conseil communal pour leur aide. Merci aux membres de la Cobasco et à la Commission financière pour leur précieux soutien. Merci à toutes les personnes engagées dans ce magnifique projet dont vous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux qui tenez aujourd'hui en mains le destin scolaire de Belfaux.

Assurer l'avenir nécessite dans une commune une action réfléchie qui peut se résumer en deux mots : prévoir et réaliser.

« La commune de Belfaux, en plein développement, se trouve dans l'obligation de se donner une infrastructure capable d'assurer l'avenir. Aussi, les autorités s'attachent-elles à établir un ordre de priorité, à choisir parmi les réalisations souhaitables, celles qui sont les plus urgentes. C'est dans ce contexte que se situe la construction de la nouvelle école ».

Mesdames et Messieurs, je viens de citer feu Monsieur André Piccand, Vice-syndic et président de la commission scolaire de Belfaux. Son texte ressort de la plaquette éditée à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle école de Belfaux et ceci en 1973.

Et il en est de même pour les autorités communales actuelles qui ont aussi l'obligation de mettre des infrastructures scolaires à disposition des élèves de Belfaux.

Nul n'est besoin de revenir sur les besoins en salles de classe, car autant l'étude démographique effectuée par Madame Wanders que le relevé de l'occupation de nos locaux scolaires prouvent que l'on ne peut pas attendre pour débiter les travaux.

Toutes les conditions sont maintenant réunies pour aller de l'avant. Le Conseil communal a entendu les remarques judicieuses et les souhaits des groupes politiques et il est allé dans leur sens, ceci avec le concours des architectes et leurs compétences précieuses.

Le Conseil communal, qui soutient à l'unanimité ce projet qui est aussi votre projet, vous remercie de lui donner les moyens de le réaliser.

Nous avons aussi procédé à des études parallèles afin de profiter des synergies du chantier et surtout de régler les problèmes de sécurité pour les enfants.

Ces travaux qui sont hors du périmètre du projet feront l'objet plus tard d'un autre message.

Je me permets encore de vous rappeler qui sont nos architectes, Messieurs François Dulon, Juan Madrinan et Madame Juliette Vauthey, cheffe de projet du bureau March.

Je voudrais aussi vous présenter les ingénieurs présents ce soir, soit Monsieur Henninger, ingénieur civil du bureau DMA, Monsieur Carbonnier du bureau Chuard, ingénieur Chauffage, ventilation et sanitaires, Monsieur Ferrari du bureau Scherler, ingénieur électricien.

C'est Madame Gury-Racine qui vous parlera du volet financier et ensuite les architectes prendront le relais.

Je vous remercie et reste à votre disposition ».

La Présidente remercie M. Marc Lüthi et donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine**, conseillère communale en charge des finances.

a) Demande du crédit de construction

« Les pages 12 à 16 du message sont explicites, le Conseil communal vous demande ce soir d'accepter une demande de crédit de CHF 10'000'000.00 et l'emprunt y relatif.

Quelques commentaires :

Les architectes le confirmeront, nous avons ce soir des offres correspondant à 65 % voire 70 % du budget, soit un budget consolidé.

Le Conseil communal a demandé, à la Commission financière, une analyse sur les incidences de cette réalisation sur le budget communal. Je vous renvoie à la page 15 du message, sans

oublier de remercier la Commission financière pour son travail d'expert, quasiment fait gratuitement.

Les finances de la commune sont saines et nous avons la garantie d'un emprunt de CHF 10'000'000.00 au taux de 0,83%. Ce taux est très intéressant pour notre commune. L'emprunt sera confirmé dès le délai référendaire passé, mais encore cette année, car nous avons des dépenses engagées...

Une question a été posée concernant les CHF 180'000.00 votés par le Conseil général pour l'installation de gradins et l'aménagement de la cour de récréation. Ces montants figurent au plan financier en 2020, nous les repousserons en 2021/2022 et ils entreront dans le décompte final. Les gradins sont inclus dans les aménagements figurant dans les CHF 10'000'000.00, ce montant-là ne sera peut-être pas utilisé.

La présentation du dossier et le développement financier minutieusement réalisé avec l'appui de la Cobasco et de la Commission financière montrent que le financement de ce beau projet est maîtrisé ».

La Présidente remercie Mme Jacqueline Gury Racine et donne la parole à M. **Juan Madrinan**, architecte, qui présente le résultat du travail du bureau March et de la Cobasco. Au beamer, il fait défiler les coupes et plans définitifs de la nouvelle construction en regard avec ceux du concours. Les membres du Conseil général ont dès la possibilité de voir l'évolution du projet.

Une grande partie des plans figurent également dans le message no 64 et peuvent être consultés sur le site internet de la commune.

Il précise que les préavis des différentes autorités ont été reçus et que l'autorisation de construire devrait être donnée cette année encore.

M. Juan Madrinan présente un tableau récapitulatif des appels d'offres. Aujourd'hui, CHF 6'145'000.00 TTC pourraient être adjugés, ce qui correspond à une consolidation du devis général à 76.6%.

Concernant l'aspect sécuritaire du chantier, M. Juan Madrinan présente un plan qui montre qu'aucun véhicule de chantier n'aura accès au site scolaire.

La Présidente remercie M. Juan Madrinan pour sa présentation et ouvre la discussion générale sur les aspects techniques.

M. **Christophe Thode** demande ce qui est prévu pour le maintien du dinosaure, figure emblématique de l'école. M. Marc Lüthi lui répond qu'il sera déplacé sur la place de jeux de l'actuelle école enfantine.

M. **Jean-Paul Meyer** demande s'il y a une variation entre le devis général et les soumissions qui sont rentrées. M. Juan Madrinan lui répond qu'il y a une variation de 1% entre le devis général et la consolidation, tout en sachant qu'il reste encore environ CHF 2'500'000.00 à adjuger. Il précise qu'il y a une inconnue au sujet des travaux spéciaux qui concernent la pollution du terrain. Une grande quantité de volume de terre sera à évacuer.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion générale et donne la parole à M. Dominique Stohr, porte-parole de la commission financière pour son rapport.

b) Rapport de la commission financière

« La commission financière a pris connaissance de l'accord avec un établissement bancaire du Canton pour la souscription d'un emprunt de CHF 10'000'000.00 au taux de 0.83% sur 10 ans pour financer la construction du bâtiment de la Petite Enfance. Cet accord fait suite à un appel d'offres auprès de quatre organismes de financement.

Sur cette base, la charge financière annuelle liée au crédit de construction de CHF 10'000'000.00 pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance s'élèvera à CHF 83'000.00, à savoir le montant des intérêts de l'emprunt, jusqu'à la présentation du décompte final de la construction, soit en 2023 selon toutes prévisions. Par la suite, la charge

financière annuelle liée au coût total de la construction à ce crédit de construction s'élèvera à CHF 292'512.60 (soit la somme des intérêts de l'emprunt et des amortissements obligatoires).

La commission financière a procédé à une analyse de l'impact de la construction du bâtiment de la Petite enfance sur la situation financière de la Commune de Belfaux sur la base de divers documents et informations mis à sa disposition, dont le plan financier mis à jour fin 2017 à l'occasion de la présentation du budget 2018. Cette analyse a démontré que, en 2022, pour se conformer à la loi actuelle sur les communes (art. 87 al. 3 LCo), des mesures devraient impérativement être prises afin d'équilibrer le budget : diminution des charges et/ou augmentation des impôts. La commission financière tient cependant à souligner que toute modification positive ou négative du plan financier modifierait le calcul de l'augmentation ou de la diminution du taux d'impôts. Seuls les comptes effectifs 2021 ainsi que le budget 2022 permettront de définir précisément l'incidence fiscale de ce projet.

Par ailleurs, une nouvelle loi régissant les finances communales entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 : la nouvelle loi « MCH2 » (Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération). Les critères d'application de cette nouvelle loi n'étant pas encore définis précisément, la commission financière n'est pas en mesure, à ce jour, de se prononcer clairement et de façon définitive sur les conséquences de l'introduction de ladite loi et donc d'émettre quelque projection concrète et détaillée.

Partant de cela, la commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux. De ce fait, elle préavise favorablement la demande de crédit de construction de CHF 10'000'000.00 pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter le crédit de construction demandé de CHF 10'000'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente remercie M. Dominique Stohr et ouvre la discussion générale.

M. Frédéric Brülhart, directeur de l'entreprise Michel Brülhart SA, soumissionnaire, se récusé et sort de la salle, conformément à l'Art. 34 al. 1 du règlement du Conseil général.

M. Christophe Thode prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro remercie le Conseil communal pour son message clair et complet. Il apprécie particulièrement la levée d'incertitudes importantes et la solidité d'un dossier non seulement abouti, mais répondant aussi aux attentes des conseillers généraux. Il constate avec satisfaction qu'il a été tenu compte de toutes les remarques émises depuis le 7 mars 2017.

Ainsi, nous pouvons désormais voter en connaissance de cause. Il remercie toutes les personnes et instances qui y ont contribué. Dès lors, il soutient la demande et propose d'accepter le crédit demandé ».

M. Jean-Pierre Frésard prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture remercie le Conseil communal pour son message no 64 et pour l'immense travail qu'il a exigé notamment sur le plan des projections financières. Nous remercions également toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce projet.

Au moment d'accepter ce crédit de construction, nous avons pleinement conscience que nous travaillons pour les générations de demain et d'après-demain.

Si décider de construire une école, c'est remplir des classeurs de chiffres et de croquis, c'est aussi et surtout décider que nous allons construire une maison liée au savoir, à l'instruction et, in fine, à l'intelligence. C'est donner à nos enfants, petits-enfants, arrières petits-enfants un avenir grâce auquel ils pourront avec leurs enseignants s'épanouir, goûter aux prémices de la science, apprendre à s'exprimer tout en se respectant, commencer à comprendre d'où nous venons et vers quoi nous allons.

Les défis à relever pour les générations qui nous suivent sont énormes : maîtrise de la pollution et survie de la planète, maîtrise de questions démographiques complexes, application de l'intelligence artificielle, développement d'un système de santé pérenne pour n'en citer que quelques-uns.

Sur les questions techniques, depuis bientôt deux ans (et bien avant) tout ou presque a été dit. Ce projet a été mûrement réfléchi. Nous ne courrons pas à la faillite et ne sommes pas atteints de folie des grandeurs. Nous avons en plénum accepté le principe d'un concours d'architecture ; il nous faut maintenant être conséquents. Est-ce que ce bâtiment sera vraiment trop beau par rapport à la nécessité de développer l'intelligence humaine ?

Notre souhait serait que ce ne soit pas un oui du bout des lèvres qui s'exprime tout à l'heure, mais un oui généreux qui manifeste notre compréhension de la nécessité d'instruire et d'éduquer notre jeunesse en leur donnant, à travers ce bâtiment, le goût à la fois du beau, de la science et de la technique.

En conséquence, notre groupe recommande d'accepter la demande de crédit proposée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

c) Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

La Présidente soumet le vote du crédit et de l'emprunt y relatif au vote du Conseil général.

Le crédit et l'emprunt y relatif sont acceptés à l'unanimité par 31 voix (M. Brülhart s'étant récusé).

5. Construction d'un trottoir et d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines

a) Demande du crédit complémentaire

La Présidente donne la parole à M. Gabriel Litzistorf, conseiller communal en charge des routes. Celui-ci n'a pas de précision à ajouter.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la Commission financière :

« La charge financière annuelle liée au crédit complémentaire de CHF 115'000.00 pour la création d'un trottoir et d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines s'élève à CHF 5'750.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La Commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit complémentaire de CHF 115'000.00 pour la création d'un trottoir et d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire demandé de CHF 115'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

La présidente ouvre la discussion générale.

M. **Roland Schmutz** prend la parole au nom du groupe Arc-en-Ciel :

« Le Mouvement Arc-en-ciel a analysé avec attention le très bon message No 65 que nous a adressé le Conseil communal.

Notre Mouvement reconnaît la nécessité de réaliser une desserte pour le quartier des Essertines. Il reconnaît aussi que ce projet revêt une certaine urgence. Nous savons également que le Conseil communal s'est battu avec le Service des ponts et chaussées (SPC) pour défendre le premier projet présenté lors de la séance du Conseil général du 6 décembre 2016 et dont le coût s'élevait à CHF 85'000.00.

Le projet du 6 décembre 2016 prévoyait une bordure entre la route et le trottoir et une glissière de sécurité à l'extérieur du trottoir. Ce dispositif présentait entre autres l'inconvénient que le trottoir pouvait être emprunté par les véhicules lors de circonstances exceptionnelles. De ce fait, des véhicules de 40 tonnes risquaient d'endommager une construction dimensionnée pour le passage de piétons, ce qui a peut-être conduit le Service des ponts et chaussées à refuser le projet. En plaçant la glissière de sécurité entre la route et le trottoir, comme déjà suggéré dans notre intervention du 6 décembre 2016, il n'y a plus la possibilité physique que des véhicules utilisent, même dans des cas exceptionnels, le trottoir. Dans ce cas, le système de soutènement prévu dans le projet suffit pour supporter la charge des piétons. On pourrait aussi étudier un système de passerelles dont les piliers seraient indépendants de la route actuelle.

Par contre, devoir construire un mur de soutènement de 35 cm d'épaisseur, de 3m de haut, avec une semelle de 2m de large, nécessitant de creuser presque la moitié de la route, est totalement disproportionné pour construire un trottoir de 1.65 m de large. Si le Service des ponts et chaussées a besoin pour sa route cantonale de la construction de ce mur en béton armé, il faut le dire clairement. Ensuite, une répartition des frais pour cet ouvrage entre la commune et le Service des ponts et chaussées devrait être discutée. Investir CHF 200'000.00 pour construire un trottoir de 30m de long est un non-sens, surtout que les conditions de construction sont certes difficiles, mais pas extraordinairement compliquées.

En conclusion, nous proposons que le Conseil général donne un signe clair au Service des ponts et chaussées que son exigence ne peut être acceptée. Nous encourageons aussi le Conseil communal à agir au niveau politique pour faire entendre la voix de la raison. Comme le Conseil général a déjà voté, à l'unanimité, un crédit de CHF 85'000.00, ce montant devrait suffire pour réaliser un ouvrage répondant à nos besoins ».

Mme **Christiane Bapst** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture salue ce projet qui répond à la préoccupation de tous, pour la sécurité du village. Le groupe soulève la pertinence de ces travaux et pense qu'ils auraient dû être effectués en même temps que la sortie du quartier des Essertines, afin d'éviter que les coûts ne soient à la charge des citoyennes et citoyens de Belfaux, en lieu et place des promoteurs du quartier.

Le groupe PS-PCS Ouverture vous demande de soutenir cette demande de crédit d'investissement complémentaire pour la création d'un trottoir et d'un passage pour piétons ».

M. **Christophe Thode** prend la parole pour le groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro prend acte du fait que l'actuel Conseil communal a hérité d'une situation inconfortable, notamment par le fait qu'un permis de construire a été délivré en son temps sans que la problématique de l'accès piéton au quartier ait été réglée.

Il en découle une situation fort dangereuse pour les usagers du quartier. Ce financement devrait y remédier. Notre groupe estime injuste que ce soit à la commune de pallier à cette situation, quasiment à ses frais, en équipant une route cantonale. Par ailleurs, deux éléments récents sont à prendre en compte dans ce dossier : le projet VALTRALOC de la traversée de Corminboeuf et la pose de panneaux contre le bruit. Toutefois, prioritairement, il y a urgence à sécuriser l'accès aux Essertines. Un marquage provisoire devrait être posé d'urgence en attendant que les négociations en cours aboutissent.

Le groupe recommande donc d'accepter le crédit pour faire avancer le dossier et accélérer la sécurisation de la situation ».

Mme **Solange Berset** relève que les demandes du Service des ponts et chaussées sont exigeantes. Elle insiste sur le fait que le Conseil général est conscient du danger et que la sécurité des habitants de ce quartier est prioritaire. Dès lors, elle invite le Conseil communal à entrer en négociation active avec les représentants du Service des ponts et chaussées, tout en sachant que ce service avait, à l'époque, autorisé cette sortie sur la route cantonale. Elle prie le Conseil communal de transmettre le mécontentement du Conseil général face à ces demandes injustifiées. Cependant, elle insiste sur le fait que, pour une question de sécurité, le crédit demandé doit être voté.

M. **Christophe Thode** se rallie à la prise de position de Mme Solange Berset. Concernant le marquage provisoire demandé par son groupe, il précise que sur la Route de Corminboeuf, un marquage provisoire a été mis en place et se demande pourquoi, à Belfaux, cela ne pourrait pas être possible.

M. **Dominique Stohr** fait mention du message no 65 concernant ce point. Il fait référence à des tractations avec les promoteurs de ce quartier. Il demande si le Conseil communal a un complément d'information à donner à ce sujet. M. Gabriel Litzistorf lui répond que le Conseil communal n'a pas de nouvelles informations à donner. M. Dominique Stohr insiste sur le fait que, même si le crédit est accordé, le Conseil communal devra mettre tout en œuvre pour trouver une solution avec les différentes parties prenantes afin de trouver une solution des plus avantageuses pour la commune. Mme Rose-Marie Probst l'informe que le Conseil communal est très attentif à trouver la meilleure solution pour la réalisation de ce projet. Elle insiste sur le fait que la sécurité n'a pas de prix.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

b) Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

La Présidente soumet au vote du Conseil général la demande de crédit complémentaire et l'emprunt y relatif.

Le crédit complémentaire est accepté par 27 oui, 2 non et 3 abstentions

6. Décompte final du crédit accordé pour l'équipement des salles de classe en beamers

Mme la Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, conseillère communale en charge de l'enseignement et de la formation.

« J'ai appris dernièrement par la commission financière que j'avais commis une erreur dans la manière de demander le crédit et dans la rédaction du message pour la demande de beamers pour l'école. J'ai pensé que les ordinateurs faisaient partie intégrante du système de fonctionnement des beamers ».

La Présidente remercie Mme Muriel Frésard et donne la parole à M. Dominique Stohr, porte-parole de la Commission financière :

« La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final de l'équipement des salles de classe en beamers présente un solde positif de CHF 6'901.50 sur un crédit total voté de CHF 200'000.00.

Néanmoins, la commission financière relève et déplore que les règles légales en matière de dépenses n'aient pas été respectées. En effet, le crédit voté par le Conseil général a également été utilisé à d'autres fins que celles prévues dans le message n° 39 / 2016 – 2021, à savoir pour acquérir 30 ordinateurs MacBook Air 13" pour un montant total de CHF 30'145.00.

Sans cela, le décompte final de l'équipement des salles de classe en beamers aurait présenté un solde positif de CHF 37'046.50, car les coûts effectifs de la solution choisie étaient bien inférieurs au budget prévu dans le message n° 39 / 2016 – 2021.

Enfin, la commission financière tient à signaler qu'elle trouve fâcheux que ce soit l'offre la plus onéreuse qui ait été retenue et, qui plus est, que les coûts effectifs ont dépassé le montant de ladite offre.

Par conséquent, la commission financière propose au Conseil général de voter un crédit distinct de CHF 30'145.00 relatif à l'achat des 30 ordinateurs susmentionnés, tout en sachant que la dépense correspondante est incluse dans le décompte final du crédit accordé pour « l'équipement des salles de classe en beamers » tel que présenté.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire.

La Présidente remercie M. Dominique Stohr et ouvre la discussion générale.

Mme **Solange Berset** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe socialiste a pris connaissance du décompte final relatif au crédit accordé pour l'équipement des salles de classe en beamers.

Lorsque le Conseil général a accepté ce crédit, le groupe socialiste avait regretté un manque d'information concernant l'investissement de CHF 200'000.00. Mme Muriel Frésard, conseillère communale, avait répondu qu'elle avait visité une salle Fritic et que les beamers, visualiseurs et sonorisation correspondaient aux besoins.

Dans la demande de crédit de CHF 200'000.00 en 2016, il n'était pas prévu, ni demandé quelconque montant en vue d'un achat de 30 ordinateurs. Ainsi, nous constatons que le respect des principes de comptabilité publique art. 86 de la loi sur les communes, n'ont pas été respectés. Le règlement de ladite loi dit clairement à son article 43 a : « un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé ». Nous demandons que le Conseil communal respecte systématiquement la loi sur les communes.

Une chose encore, nous avons appris que l'entreprise qui a eu le mandat, provient de St-Gall et qu'une entreprise fribourgeoise était meilleur marché, mais a perdu ce mandat parce que le critère de référence a fait pencher la balance. Le groupe socialiste déplore ceci, car cette entreprise fribourgeoise était moins chère, établie dans le canton et de plus, elle forme des apprentis. Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal soit plus vigilant quant à ces critères d'attribution de mandats.

Le groupe socialiste soutient le crédit final ainsi que la demande de la commission financière de voter le crédit de l'achat des ordinateurs à part ».

M. **Christophe Thode**, au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro prend la parole :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro rejoint et soutient la proposition de la commission financière ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général la proposition de la commission financière, à savoir, de voter un crédit distinct de CHF 30'145.00, relatif à l'achat des 30 ordinateurs.

La proposition du vote d'un crédit distinct de CHF 30'145.00 est acceptée à l'unanimité.

La Présidente soumet au vote du Conseil général, le décompte final du crédit accordé pour l'équipement des salles de classe en beamers.

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 32 voix.

La Présidente soumet au vote du Conseil général le crédit de CHF 30'145.00 pour l'achat des ordinateurs.

Celui-ci est accepté à l'unanimité par 32 voix.

7. Approbation du nouveau règlement et tarifs du cimetière et de la chapelle mortuaire

La Présidente informe que les conseillers généraux ont reçu, à leur place de travail, l'ancien règlement du cimetière ainsi que la convention intercommunale. Elle donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine**, conseillère communale en charge de ce dossier.

Mme Jacqueline Gury Racine informe que le règlement actuel du cimetière date de 1987 et qu'il a été révisé en 1999.

Elle précise qu'à la fin du règlement devra figurer un nouvel article qui fera mention de l'abrogation du règlement de 1987.

Mme Jacqueline Gury Racine donne des éclaircissements au sujet des articles 23 et 25 concernant la désaffectation.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et ouvre la discussion de détail.

L'article 29 est ainsi formulé : Le règlement du 12 mars 1987 et ses modifications subséquentes seront abrogés.

L'article 30 règlera l'entrée en vigueur.

Les autres articles ne suscitant pas de remarques, la Présidente soumet au vote du Conseil général le nouveau règlement et tarifs du cimetière et de la chapelle mortuaire avec les ajouts des articles 29 et 30.

Le règlement et tarifs du cimetière et de la chapelle mortuaire est accepté à l'unanimité par 32 voix.

8. Approbation du nouveau règlement communal de l'Accueil Extrascolaire (AES)

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, en charge de la petite enfance et de l'accueil extrascolaire.

« Je me permets de vous donner quelques informations supplémentaires concernant l'adoption du règlement communal de l'AES, surtout quant à son article no 1.7, je cite : « un règlement d'application est édicté par le Conseil communal ».

Le règlement communal doit être adopté par le législatif et régit l'organisation générale, les principes fondamentaux ainsi que les minimaux et les maximaux à appliquer.

Le règlement d'application décrit l'organisation concrète et la gestion opérationnelle de l'AES. Il est édicté par le Conseil communal et toute modification reste de sa compétence.

L'annexe no 1 de ce règlement contient la liste tarifaire. Celle-ci est validée par le Conseil communal lors de chaque rentrée scolaire, après consultation du Service de l'Enfance et de la Jeunesse.

Avec l'entrée en vigueur du règlement communal et de son règlement d'application, la commune détiendra une base de travail solide ».

La Présidente remercie Mme Chantal Barras et ouvre la discussion générale.

Mme **Véronique Rebetez** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture accueille favorablement la reprise de la structure de l'AES par la commune et notamment son nouveau règlement qui a l'avantage non seulement de fixer le cadre légal de l'accueil extrascolaire, mais qui marque également la pleine intégration d'un service nécessaire aux citoyens et citoyennes de notre commune.

Une petite inquiétude doit pourtant être relevée : le point 1.7 du règlement fait référence à un règlement d'application. Nous vous rendons attentifs et attentives à ce que ce règlement d'application, inconnu à ce jour, ne pose pas plus de restrictions qu'il n'en existe.

Concernant le règlement qui nous est proposé ce soir, je souhaite vous formuler une question : est-il nécessaire que ce règlement, ce nouveau règlement, doive encore porter les stigmas d'une mode patriarcale et archaïque de notre société, en cachant la moitié de la population derrière la traditionnelle forme masculine ? Il est inutile de me répondre, le Bureau fédéral de l'Égalité a établi des règles rédactionnelles recommandées, notamment pour les textes législatifs ; je propose que nous adoptions ces règles, et que ce règlement communal, comme tous les prochains nouveaux règlements communaux, respectent les principes de l'égalité. Aussi, nous ne dirons pas « le responsable de l'AES », mais « la personne responsable », ou « le responsable de l'AES ou la responsable de l'AES », ou, s'il faut économiser le papier, simplement « le/la responsable de l'AES ».

Dès lors, avec l'accord de la conseillère communale, Mme Chantal Barras, notre groupe propose d'accepter le règlement de l'AES, en y intégrant simplement les corrections rédactionnelles afin de garantir un langage épicène ».

La Présidente précise que la proposition de Mme Véronique Rebetez sera soumise au vote du Conseil général après la discussion de détail.

La Présidente ouvre la discussion de détail, article après article.

Etant donné qu'il n'y a pas de proposition de modification, la Présidente soumet au vote du Conseil général la proposition de Mme Véronique Rebetez, à savoir de corriger la rédaction du présent règlement et des prochains nouveaux règlements communaux en y intégrant les règles épicènes en lien avec l'égalité selon les règles proposées par le Bureau fédéral de l'Égalité. A relever que cette proposition vise à la suppression de l'article 1, al. 9.

Cette proposition est acceptée par 25 oui, 2 non et 5 abstentions.

La Présidente soumet au vote du Conseil général le nouveau règlement communal de l'Accueil Extrascolaire.

Le règlement est accepté par 31 oui et 1 abstention avec l'article amendé proposé par Mme Véronique Rebetez et cité ci-dessus.

9. Propositions

La Présidente demande au Conseil communal s'il a des réponses à donner concernant les propositions déposées par le Conseil général, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Proposition no 17, déposée le 06.03.2018 par Mme Greetje Maertens pour le groupe PS-PCS Ouverture

Mme **Mary-Lise Bapst** prend la parole au sujet de la proposition numéro 17. Celle-ci a déjà été traitée lors de la séance du 15 mai 2018 et Mme Greetje Maertens s'était déclarée satisfaite de la réponse. La proposition de Mme Greetje Maertens concernait la création d'un lieu de rencontre intergénérationnel au centre du village avec des appartements à loyers abordables et adaptés aux seniors.

Mme Mary-Lise Bapst lui répond que le Conseil communal de Belfaux en collaboration avec la commission Senior+ prend très au sérieux les souhaits des aînés de la commune et fait tout ce qui est possible pour satisfaire leurs demandes.

Pour ce qui est de l'aménagement et des constructions, une délégation du Conseil communal a participé à l'élaboration du PAD (Plan d'Aménagement de Détail) avec les promoteurs du nouveau quartier de La Gotta, dans ce contexte ce point a été abordé. Les promoteurs ont cependant estimé que ces réflexions étaient prématurées par rapport au projet général, mais ce n'est que partie remise.

Le projet du Château du Bois, qui se réalise actuellement et dont les Seniors pourront bénéficier, contribuera également au bien-être de ces derniers grâce aux nombreuses infrastructures adaptées à ces personnes prévues dans ce complexe.

Le Conseil communal et la Commission Senior+ souhaitent également que les bâtiments de la Fondation St-Maurice puissent intégrer le concept Senior+, projet qui est imposé à toutes les communes du canton et qui figure dans la nouvelle loi Senior+. Une réunion avec toutes les personnes concernées a eu lieu le lundi 7 mai afin d'évaluer les différentes options qui pourront être entreprises.

Mme Greetje Maertens formule une question à ce sujet. Celle-ci est transcrite au point 10 de l'ordre jour traitant les questions.

Proposition no 16, déposée par M. Alain Carrupt pour le groupe PS-PCS Ouverture

M. Alain Carrupt proposait au Conseil communal d'examiner les aspects sécuritaires aux abords de la route de Lossy. Le but de cet examen étant de déterminer, en attendant l'aménagement définitif du quartier de La Gotta, quelles mesures pourraient être prises par la commune ou soumises au canton afin d'améliorer la sécurité de cette zone.

M. **Gabriel Litzistorf** informe qu'un montant d'investissement a été prévu au budget 2019 pour l'étude préliminaire de l'aménagement de la route de Lossy. Il précise également qu'une offre a d'ores et déjà été demandée à un bureau d'ingénieurs. Le crédit d'étude devra être voté par le Conseil général lors de sa séance du 4 décembre 2018.

Il porte à la connaissance du Conseil général que l'étude ne se bornera pas à étudier les aménagements routiers, mais également toutes les autres infrastructures, telles que :

- Modérations de vitesse et de trafic
- Mise en place de mobilité douce (trottoir(s), piste/bande cyclable, chemin d'accès,...)
- Aménagement d'un arrêt de bus
- Remplacement de la conduite d'adduction d'eau
- Eclairage public
- Assainissement : mise en séparatif de la route de Lossy et de la prolongation du collecteur jusqu'à la limite communale.
- Estimation sommaire des coûts des travaux
- Assainissement au bruit

Après le rendu de l'étude, le Conseil communal établira une planification financière en tenant compte des secteurs à prioriser. Plus précisément, une collaboration avec les promoteurs du quartier de La Gotta sera mise en place afin de définir les priorités ainsi que les participations de chacun. Grâce à cet outil, un calendrier des travaux ainsi que son phasage pourront être définis en fonction des contraintes et des disponibilités financières.

En guise de résumé, M. Litzistorf indique que le Conseil communal tient à être proactif dans le dossier du quartier de La Gotta et qu'il prend toutes les dispositions afin de profiter de ces travaux pour améliorer les infrastructures communales.

M. Alain Carrupt ne siégeant plus au sein du Conseil général, Mme la Présidente demande à M. Jean-Paul Meyer s'il est satisfait de la réponse étant donné qu'il avait formulé une question allant dans le même sens.

M. Jean-Paul Meyer lui répond qu'il est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt les points relatifs aux propositions.

10. Questions

La Présidente demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à donner aux questions déposées par les conseillers généraux, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Question no 13, déposée par M. Jean-Paul Meyer le 05.12.2017 pour le groupe Arc-en-Ciel

M. Jean-Paul Meyer demandait des informations au sujet du collecteur de la Rte de Lossy. Cette question rejoint la proposition no 16 à laquelle M. Gabriel Litzistorf a répondu au point 9 de l'ordre du jour.

Nouvelles questions

La Présidente donne la parole à Mme **Solange Berset** pour le groupe PS-PCS Ouverture :

Résultats concernant l'enquête effectuée par la commission Senior+ « Ma commune est-elle conviviale pour les seniors ? »

Mme Solange Berset aimerait connaître le résultat de cette enquête, en particulier l'organisation de tables d'hôtes.

La Présidente donne la parole à Mme **Christiane Bapst** pour le groupe PS-PCS Ouverture :

Qu'est-ce que le Conseil communal peut faire pour améliorer notre qualité de vie en ce qui concerne la pollution (air, terre, eau, sonore) ?

« Afin d'améliorer notre qualité de vie en ce qui concerne la pollution, je souhaite que le Conseil communal se penche sur les possibilités suivantes :

- *Mettre des panneaux « arrêter le moteur » près des passages à niveau, dans les lieux publics communaux*
- *Faire paraître dans le bulletin communal un texte sensibilisant : les chauffeurs de véhicules d'éviter de mettre des gaz inutilement de jour et surtout la nuit, les utilisateurs de désherbant à diminuer leur consommation, voire d'arrêter l'emploi de ce poison (pour suivre l'exemple donné par la commune)*
- *Prévoir des espaces cyclables pour la mobilité douce*
- *Poser du goudron (un revêtement) blanc sur les routes*
- *Planter un arbre chaque fois qu'un est abattu*
- *Mettre du gazon ou des végétaux sur les toits plats*
- *Penser aux dallages à trous qui permettent la pousse d'herbe sur les places de parc*
- *Prévoir des prairies fleuries le long des sentiers publics ou du moins sur les terrains appartenant à la commune (par exemple dans le vallon de la Sonnaz, aux abords du bassin de rétention ou sur certains terrains avoisinant l'école)*
- *Diminuer la pollution lumineuse*
- *Eviter au maximum l'utilisation de sel en hiver. La ville de la Chaux-de-Fonds a, semble-t-il, élaboré des copeaux de bois qui favorisent l'adhérence des piétons et la fonte de la glace (Stop Gliss Bio)*
- *Etudier la possibilité de mettre certaines routes en zones 30 km/h ».*

La Présidente donne la parole à Mme **Andréa Felder** pour le groupe PS-PCS Ouverture :

Mise en zone 30 des routes qui traversent Belfaux (Route du Centre, route de la Rosière, route de Corminboeuf, route de Lossy, route d'Autafond)

« Les travaux liés à la valorisation de notre traversée de localité (projet Valtraloc) sont maintenant terminés. Il est maintenant temps de tirer un premier bilan de la situation sur la route cantonale et de jeter par la même occasion un œil sur les autres traversées de Belfaux.

Regardons d'abord la situation sur la route cantonale après les mesures Valtraloc. Force est de constater que le nombre de véhicules qui traversent notre localité reste problématique, même si les nuisances liées au bruit ont certes diminué et que la vitesse moyenne est probablement en baisse. La situation reste cependant insatisfaisante. Les trottoirs franchissables, nécessaires à cause de la diminution de la largeur de la chaussée, mettent les piétons en situation d'insécurité permanente. Le trottoir cyclable n'est pas non plus convainquant : il met en concurrence les piétons et les cyclistes, tout particulièrement aux abords de l'arrêt de bus. Par bout, des véhicules s'arrêtent sur le trottoir (pour téléphoner par exemple), ce qui crée une situation délicate pour tout le monde. La réinsertion du cycliste sur la route cantonale à la fin du trottoir cyclable se fait à ses risques et périls. Le cas échéant, le cycliste doit s'arrêter et repartir en pleine montée. Si le cycliste reste sur la route (j'ai testé), il risque à tout moment des queues de poisson de la part d'automobilistes qui dépassent malgré le manque de place et de visibilité. J'ai vécu bien plus de situations critiques en tant que cycliste sur cette route ces derniers temps qu'avant les travaux.

La situation est également insatisfaisante pour les piétons et les cyclistes sur la route de Corminboeuf, car elle est pentue, étroite et sinueuse. Les automobilistes roulent souvent trop vite, même aux abords de l'école, ce qui engendre non seulement des risques pour les enfants/piétons qui souhaitent traverser en dehors des heures où il y a des patrouilleurs, mais également des nuisances sonores pour les riverains. Quant aux cyclistes, ils doivent à nouveau espérer avoir un bon ange gardien au vu de la pente et de l'étroitesse de la route.

La route d'Autafond a un trottoir qui s'arrête à la route du Moulin. Je vous demande de passer par là lorsqu'il fait nuit. A tout moment, le piéton doit quitter la route, car il doit partir du principe que l'automobiliste ne l'a pas vu. De plus, au dire de certains riverains, il semble que certains d'entre eux roulent beaucoup trop vite. C'est à nouveau bruyant et désécurisant. Il est à noter que beaucoup d'enfants doivent longer ce tronçon sans trottoir pour aller à l'école. Bientôt ils seront à nouveau par moment dans la nuit et le brouillard.

La route de Lossy finalement représente le centre de notre village actuel. Cette route est très fréquentée à cause des commerces, les habitations y sont plus denses, un nouveau quartier à forte densité y est prévu, la gare village est à deux pas. La route de Lossy constitue une barrière pour les piétons, franchissable seulement sur les quelques passages piétons. Vu les circonstances, une plus grande perméabilité de cette route serait souhaitable.

Je me suis de ce fait posé la question sur la faisabilité de mettre ces routes en zone 30, car cela remédierait à la plupart des points susmentionnés. Je demande de ce fait au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre ces routes en zone 30, afin de rendre notre village plus vivable, plus sûr, plus convivial, plus agréable pour les piétons et les cyclistes et afin de diminuer les nuisances sonores ».

La Présidente interrompt la séance pour permettre aux représentants de l'Atelier March de quitter la salle, ceux-ci ayant un train à prendre. M. Marc Lüthi les remercie pour leur précieuse collaboration.

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Paul Bossy** représentant du groupe PDC-Belfaux Futuro :

Stationnements illégaux sur le territoire de la commune de Belfaux

« En parcourant le village, on constate régulièrement en certains endroits, par exemple à la route de la Barretta, que des voitures stationnent illégalement sur la chaussée et ceci malgré la présence d'un disque « interdiction de stationner ».

Le groupe PDC-Belfaux Futuro demande au Conseil communal quelles sont actuellement ses compétences pour faire respecter les règles de circulation et s'il n'en a pas quelle devrait être la démarche à engager pour les obtenir en précisant les conséquences que cela impliquerait au niveau organisation du personnel de contrôle.

A notre connaissance, certaines communes du canton, en application de la législation fédérale sur la circulation routière (LALCR) ont demandé et obtenu de la part du Conseil d'Etat une

délégation de compétence d'infliger, sous certaines conditions, des amendes d'ordre aux usagers de la route.

Avec une telle délégation de compétence, l'autorité communale pourra sévir sur l'ensemble des routes sises sur le territoire communal que ce soit sur les routes cantonales, les routes communales et aussi sur certaines routes de quartier qui ne font pas partie du domaine public communal.

Il serait bon dès lors et avant d'entreprendre une quelconque démarche de demande de délégation de compétence d'établir, si pas déjà fait, un inventaire des routes par catégories pour l'ensemble du territoire communal et de recenser les endroits critiques.

Le groupe PDC-Belfaux Futuro remercie le Conseil communal de l'attention qu'il voudra bien porter à cette question ».

La Présidente donne la parole à Mme **Josiane Berset** pour le groupe PS-PCS Ouverture :

Installation d'un service d'une ou deux places de parc pour les voitures Mobility sur le territoire de la commune

« A l'heure où les routes sont très encombrées, je souhaite demander au Conseil communal d'examiner s'il est possible d'installer une ou deux places de parc pour des voitures Mobility, sur le territoire de notre commune. En effet, il y a à Belfaux 30 utilisateurs actifs du service Mobility, qui sont contraints d'aller chercher et déposer le véhicule emprunté dans les communes environnantes disposant de places Mobility : Fribourg, Givisiez, Villars-sur-Glâne.

Des études l'ont démontré, chaque véhicule Mobility permet d'économiser 10 véhicules particuliers, tout en renforçant l'attractivité de notre commune.

Le système Mobility offre la possibilité de se déplacer en combinant la voiture et les transports publics. Les voitures sont disponibles 24 h sur 24, et en libre-service. Il existe déjà 1500 emplacements, répartis sur toute la Suisse.

Pour utiliser ce service, il suffit de s'inscrire, de réserver un véhicule, par téléphone ou internet, et de prendre le volant, pour une heure ou pour plusieurs jours. Ce qui est génial, c'est que l'utilisateur ne s'occupe de rien, même pas de l'entretien, ni de la place de stationnement. Tout est compris dans le tarif horaire, même le carburant et les assurances.

Dans une perspective d'encouragement à une mobilité verte, je vous remercie d'examiner les possibilités d'une mise à disposition du service Mobility à Belfaux ».

La Présidente donne la parole à Mme **Greetje Maertens** pour le groupe PS-PCS Ouverture :

Création d'un lieu de rencontre intergénérationnel, dans le nouveau quartier de La Gotta a été transmise à l'exécutif lors de la séance du Conseil général du 6 mars

« Lors du Conseil Général du 6 mars, une proposition de création d'un lieu de rencontre intergénérationnel, dans le nouveau quartier de la Gotta, a été transmise à l'exécutif.

Les promoteurs ont cependant estimé que ces réflexions étaient prématurées par rapport au projet général, mais ce n'est que partie remise.

Mais pour quand ce projet va-t-il se réaliser ?

Le PAD sera mis à l'enquête au mois de janvier 2019. Est-ce que la commune va imposer un concept intergénérationnel favorable à la population des seniors avec notamment des appartements à loyer abordable ?

Le projet de Château du Bois est maintenant réalisé. Effectivement, c'est une magnifique réalisation. Mais est-ce que les infrastructures sont vraiment adaptées à des personnes à mobilité réduite ? J'ai parlé avec l'architecte. Il s'agit des personnes à mobilité réduite de premier degré : un certain seuil est admissible. La douche italienne sans seuil n'est pas prévue, les poignées de sécurité pour se lever ne sont pas installées. L'architecte me dit que la personne qui loue peut faire ces adaptations à ses propres frais. Le Château du Bois répond à une certaine catégorie de seniors : assez mobiles (qui n'ont pas besoin de

déambulateur, ni de chaise roulante) et assez aisés, étant donné le loyer. Ce concept, certes aussi intergénérationnel, répond sûrement aux personnes âgées qui ont besoin de sécurité et qui ne veulent pas se sentir seules. Les petites habitations sont attractives pour des personnes qui sont trop fatiguées pour entretenir une maison.

L'architecte ne connaît pas les subventions fédérales, ni les normes fédérales pour une habitation adaptée à un loyer abordable.

Pour la Fondation Saint-Maurice, je les remercie d'avoir intégré avec beaucoup de professionnalisme le concept Senior+. La Fondation met tout en œuvre et a compris les besoins de nos seniors.

Je reste convaincue que, dans le futur, le besoin pour des habitations adaptées pour les personnes avec un degré de mobilité réduite plus importante, se créera. La Gotta est l'opportunité idéale ».

La parole n'étant plus demandée la Présidente clôt le point relatif aux questions.

11. Divers

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr** qui demande si la signalisation avec une bande blanche au milieu de la route va être mise en place sur le tracé Valtraloc. M. **Gabriel Litzistorf** lui répond qu'avec le système Valtraloc, le marquage ne se fait plus. Il informe également que le marquage définitif des passages piétons sera effectué au printemps 2019.

La Présidente donne la parole à M. **Georges Baechler** qui demande des informations au sujet du projet de construction d'un CO à Belfaux. Mme **Rose-Marie Probst** lui répond qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant. Le comité de pilotage travaille sur ce projet et une décision devrait être transmise à l'Assemblée des délégués du mois de décembre.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance en remerciant les membres du Conseil général pour le climat constructif qui a notamment amené à l'acceptation du crédit pour le bâtiment de la Petite enfance.

La Présidente lève la séance à 21h30 et convie les participants à l'apéritif.

La Présidente

Muriel Besson Gummy



La Secrétaire

Véronique Christian